

Rectificatif

Générale

colonial

Rectificatif n° 237 du 1 mars 1948 engageant Mme Barra, en qualité d'institutrice auxiliaire.

n° 237

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
13 mars 1948

Numéro JO
n° 3 du 31/03/1948

Date du numéro
31 mars 1948

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1 et 2. — Sans changement. Au lieu de : «Art. 3.— La présente décision, qui aura j effet pour compter du 25 mars 1948, etc. ». Lire : « Art. 3. — La présente décision, qui aura effet pour compter du 15 mars 1948, etc. ».

Le Gourerueur, P.-H. SIRIEX.